

REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2023-2024

	Tarif / mois sur 10 mois	Occasionnel
Contribution	17,20€	
Fournitures et petits matériels	7,80€	
Cantine	Forfait 70€	5,70€
Garderie du matin	Gratuite	
Garderie / Etude de 16h45 à 18h30	Forfait 32€	2,70€

La demande de remboursement des repas non consommés pour le forfait cantine se fera sur demande écrite début juin. Le remboursement se fera sur la dernière facture. Les repas sont remboursés dans les cas suivants :

- pour maladie d'une durée de 4 jours consécutifs,
- pour des séjours longs organisés par l'école.

Pour toute activité d'une journée à l'extérieur organisée par l'établissement, la cantine fournira le pique-nique en remplacement du repas (uniquement pour les enfants au forfait).

Remise pour les familles de 3 enfants ou + scolarisés dans l'établissement : -15% pour le 3^{ème} sur l'ensemble de frais.

- Prestations

- Catéchèse : 14€ sur 10 mois
- Adhésion annuelle à l'Association des Parents d'Elèves : 18€ (règlement en septembre)
- Adhésion annuelle à l'assurance scolaire : environ 6,50€ (règlement en octobre)

- Frais divers

Les frais de sortie scolaire, classe découverte, spectacles et les différents projets seront facturés dans le courant de l'année scolaire.

✂.....

Mr et /ou Mme parents de

..... s'engage(nt) à payer à la réception de la facture par :

- prélèvement automatique au 5 du mois suivant (un mandat vous sera transmis pour les nouvelles familles)
- virement
- chèque ou espèce

- Contribution volontaire complémentaire

Les prestations obligatoires servent à financer le fonctionnement de l'école, les équipements et matériels nécessaires. Vous pouvez choisir d'aider l'école en versant une contribution complémentaire à celle de 25€/ mois.

Nous souhaitons verser en complément des 25€/ mois, €/mois soit au total/ mois

- Cantine et garderie

Mr et /ou Mme parents de inscrivent leur enfant à
la cantine forfait 4 jours repas à l'unité (si fixe préciser :))

la garderie du soir ou **l'aide aux leçons** forfait 4 jours garderie à l'unité

Date et signature